



AVIS DE COURSE

National J/70

Yacht Club Ispe Biscarrosse (YCIB)

Grade 4

Série : J /70

Du vendredi 9 au dimanche 11 Octobre 2026

Lac Nord Biscarrosse

5366 route des lacs - 40600 - BISCARROSSE

Préambule

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

Avertissement et sensibilisation plantes aquatiques plans d'eau intérieurs

De plus en plus de plantes exotiques aquatiques sont transportées. Une fois installées dans nos milieux aquatiques, leur prolifération engendre des impacts sur nos pratiques, sur la biodiversité et sur la santé, n'y participez pas !

1. Vérifiez : Inspectez d'abord votre embarcation en prêtant une attention particulière à toutes les zones où des plantes aquatiques et des organismes vivants pourraient être présents (puit de quille, dérive, foil, aileron, safran, remorque, vide-vite, ancre de mouillage, etc...).

Inspectez également vos effets personnels. Des fragments de plantes peuvent survivre jusqu'à trois semaines dans un pli de pantalon de ciré.

Vérifiez également votre remorque qui peut remonter beaucoup de végétations aquatiques

2. Nettoyez : Nettoyez si possible vos équipements à l'eau chaude, votre embarcation et votre remorque en utilisant un nettoyeur haute pression.

3. Séchez : Le séchage de l'embarcation et de l'équipement permet de terminer le processus de décontamination.

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

1. REGLES

La compétition est régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile.
- 1.5 les règlements fédéraux
- 1.6 les règles de classe

2. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1. Les IC seront disponibles en version électronique à partir du mercredi 7 Octobre 2026 sur le site internet www.ycib.fr
- 2.2. Les IC seront affichées selon les prescriptions fédérales



3. COMMUNICATION [DP]

- 3.1. Le tableau officiel d'information se situe sous la tente
- 3.2. A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

- 4.1. L'épreuve est ouverte à tous les bateaux de la classe J/70 à jour de leur cotisation à la classe J/70

- 4.3. Documents exigibles à l'inscription :

- 4.3.1. Pour les concurrents :

a) Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"

Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile :

- la licence Club FFVoile mention « compétition » valide
- ou
- la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

b) Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

- 4.2.2. Pour le bateau :

- le certificat de jauge valide quand une règle exige sa présentation.
- Attestation de cotisation à la classe J/70
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

- 4.4. Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en ligne sur le lien helloasso disponible sur le site www.ycib.fr. Les droits requis devront l'objet d'un virement afin de valider l'inscription.

Pour tout renseignement concernant l'inscription, appel téléphonique à Régine au 06 12 47 87 81

- 4.6. Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits (§ 5)

5. DROITS A PAYER

Les droits sont les suivants :

Prestations	Droits d'inscription jusqu'au 27 Septembre 2026	Droits d'inscription après le 27 Septembre 2026
Inscription(*) (**)	360 EUROS	500 EUROS

(*) inclus les grutages, le pot de bien venu le vendredi 9 Octobre et 4 repas pour le dîner du samedi 10 Octobre au Grand Hotel de la Plage à Biscarrosse Plage.

() Il sera possible de laisser le bateau sur sa remorque sur le parking du club avant et après l'épreuve en précisant sur le formulaire d'inscription la date d'arrivée et la date de départ**

6. PUBLICITE [DP]

Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice

8 PROGRAMME

8.1 Confirmation d'inscription :

Date	De	À
8 Octobre 2025	17 h	19 h
9 Octobre 2025	9 h	11 h 30

Les grutages seront réalisés le jeudi 15 Octobre de 14 h à 19 h et le vendredi 16 Octobre de 8 h à 11h

8.2 Jours de course :

Date	Type	Heure du 1er signal d'avertissement
Vendredi 9 Octobre	Briefing	12 h
Vendredi 9 Octobre	Course(s) à suivre	13 h 30
Samedi 10 Octobre	Course(s) à suivre	10 h 00
Dimanche 11 Octobre	Course(s) à suivre	10 h 00

8.3 Le dernier jour de la régate, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15 h 30

9 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

9.2 Les bateaux doivent être disponibles pour le contrôle de l'équipement à partir le 9 Octobre à 9h3

9.3 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment

9.4 Les quatre voiles utilisées pour le championnat (1 GV, 1 foc, 1 spi de course et 1 spi de remplacement en cas d'avarie) doivent être identifiées par un marquage spécifique apposé par le jaugeur de la Class J70.

9.5 [DP] Les bateaux doivent respecter la RCV 78.1 75 minutes avant le premier signal d'avertissement et jusqu'à la fin de toutes les courses

9.10 VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENTS

Les équipements doivent respecter l'Arrêté du 10 février 2016 relatif au matériel d'armement et de sécurité des bateaux de plaisance naviguant ou stationnant sur les eaux intérieures exposées

11 LIEU

L'Annexe 1 fournit le plan du lieu de l'épreuve et indique en rouge l'emplacement de la zone de course.

RAPPEL : la zone des 300 m est interdite à la navigation

12 PARCOURS

12.1 Les parcours seront de type construit.

A la demande des coureurs, le comité pourra envisager de programmer en fonction de la météo un parcours côtier adapté aux conditions

13. SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour la **classe J70**, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.



14. CLASSEMENT

14.1 2 courses devront être validées pour valider la compétition.

14.2 (a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total des scores de ses courses.

(b) Quand 4 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

15. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

15.1 Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés par un pavillon de couleur rose.

15.2 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
- Une VHF
- Un couteau
- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche.

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.

Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones

16. BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS

Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

17. EMBLEMENTS

(NP) Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée à l'inscription pendant qu'ils sont dans le port de Ispe (**Ponton A, B ou C**).

18. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

19. PROTECTION DES DONNÉES

19.1 **Droit à l'image et à l'apparence** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

19.2 **Utilisation des données personnelles des participants** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

20. ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la

mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.



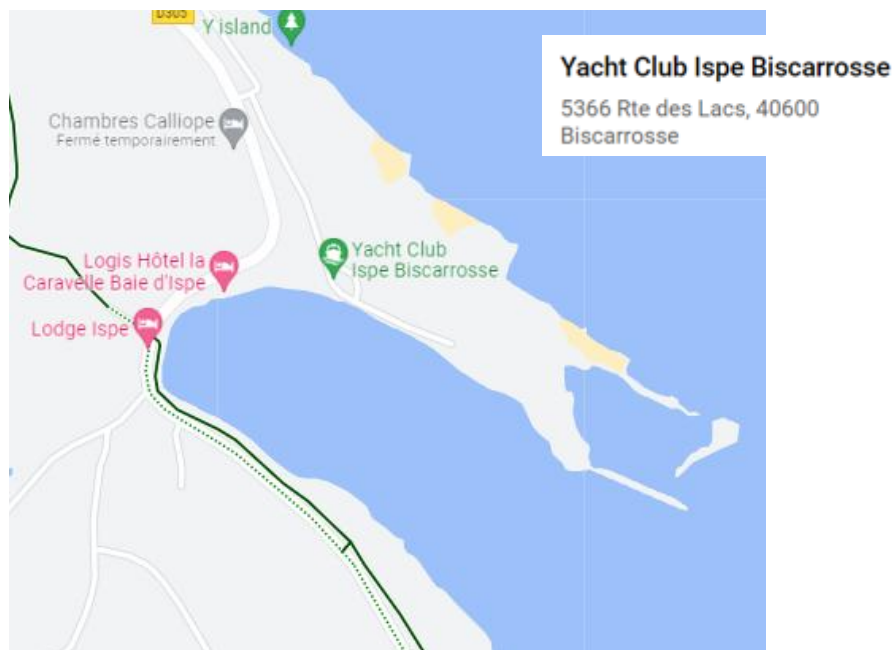
21. PRIX

Les prix seront distribués aux trois premiers du classement général

22. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Téléphone : Daniel 06 38 95 96 15

Site internet : www.ycib.fr



21.1 HEBERGEMENTS:

HOTELS :

Le Grand Hotel de la Plage 4 * (sponsor du club, bord de mer 5 km du club)

Adresse : 2 Av. de la Plage, 40600 Biscarrosse

Téléphone : 05 58 82 74 00

Logis Hôtel la Caravelle Baie d'Ispe 3* (bord de lac à 200 mètres du club) :

Adresse : 5314 Rte des Lacs, 40600 Biscarrosse

Téléphone : 05 58 09 82 67

RESIDENCE HOTELIERES :

Pierres et vacances : Lieu dit " Les Hauts d'Ispe (Golf de Biscarrosse 1 km du club)

Adresse : " Avenue, de Gascogne 40600 Biscarrosse, France

Téléphone : 0892 702 180

Slow Village 3 * (bord de lac à 1,5 km du club)

Adresse : 7141 Rte des Lacs, 40600 Biscarrosse

Téléphone : 05 45 91 13 65

21.2 SCHIPCHANDLERS

Les possibilités de réparation des bateaux et voiles ainsi que les shipchandlers.

- SOS Nautic 09 74 56 82 60

- NAUTIC TECHNIC 05 58 78 78 81

- ATLANTIQUE BOIS COMPOSITE A.B.C. 06 37 88 67 46

ANNEXE 1 : ZONE DE COURSE

La zone de navigation est délimitée en rouge

ATTENTION : LE VENDREDI 9 Octobre, LA ZONE MILITAIRE N'EST PAS NAVIGABLE

